

# Piétons 67 Infos

Le journal de la marche à pied

Bulletin de liaison de l'Association Piétons 67, inscrite le 15 juin 1999 au registre des Associations du Bas-Rhin

## Le piéton et la bicyclette

En tant que piétons nous demandons à disposer d'un domaine qui nous soit propre, où nous puissions marcher dans le calme et en sécurité. Ce domaine s'appelait le trottoir, et puis avec les années il a été envahi par d'autres. Ce furent d'abord les véhicules automobiles qui s'y installèrent en maîtres, ensuite on vit arriver les deux roues sous forme de motocyclettes, de mobylettes, de bicyclettes, de V.T.T.. Plus récemment les rollers et les trottinettes vinrent compléter le tableau, nos amis à quatre pattes s'étant chargés depuis longtemps d'y apporter leur touche personnelle.

Exaspérés par ces invasions, nos amis parisiens conduits par Roger Lapeyre ont fondé il y a 40 ans "les Droits du Piéton", car déclarent-ils "le premier devoir d'un piéton, c'est de défendre ses droits".

A Strasbourg, nous avons été plus patients, ou peut-être l'invasion a-t-elle été plus insidieuse puisqu'il faut attendre l'année 1999 pour voir naître notre association "Piétons 67", affiliée à la grande famille des "Droits du Piéton".

Faut-il rappeler que "Piétons 67" a été fondé par le Collectif Transport et les trois associations A.S.T.U.S. (Association des usagers des transports urbains de l'agglomération strasbourgeoise), C.A.D.R. (Comité d'action deux roues) et "la Rue de l'Avenir", c'est-à-dire les défenseurs des transports en commun, des cyclistes et d'une rue apaisée.

Beaucoup d'entre nous, en effet, tout en pratiquant la marche à pied, aiment faire du vélo ou conduire leur voiture, et utilisent quand cela est nécessaire un moyen de transport en commun, comme le tram, le train ou l'avion. Sans parler de ceux qui ont l'habitude de se promener en compagnie de leur chien qui n'a pas toujours compris la différence entre un trottoir, un caniveau ou un canisite. Il serait absurde de vouloir nous faire la guerre quand tour à tour nous sommes d'un côté ou de l'autre de la barrière et que faute de place nous sommes souvent obligés de partager avec d'autres un espace trop chichement mesuré.

C'est pourquoi, lors de la semaine des transports en septembre 2000, en accord avec le C.A.D.R. qui demande à ses adhérents de respecter les piétons et de rechercher une cohabitation harmonieuse, nous avons déployé au dessus de la rue d'Austerlitz une banderole proclamant "Piétons, cyclistes, soyons amis".

.../...

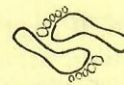
## Le Mot du Président

*Amis piétons, bonjour !*

Ça y est, le troisième millénaire est bien là, en espérant que le piéton pourra utiliser le trottoir comme bon lui semble. En effet, notre premier objectif n'a pas changé, c'est toujours la lutte contre le stationnement sauvage des voitures. Alors, messieurs les élus, serons-nous entendus ? Extension des zones 30, cours urbaines, encore d'autres souhaits !

Terminons quand-même sur une bonne note : place de Zurich, petite rue de la Course, continuez ce genre d'aménagements, c'est très bien.

Bonne marche à toutes et à tous.  
Salutations associatives.



Le Président  
Michel DERCHÉ

## SOMMAIRE

<i>Le Mot du Président</i>	1
<i>Le piéton et la bicyclette</i>	1-2
<i>L.C.V.R.</i>	2
<i>Le circuit Illgraff</i>	2
<i>Élections : réponses</i>	3
<i>Sécurité routière</i>	4
<i>Nos activités ...</i>	4

Mars 2001

n° 4

## Le piéton et la bicyclette (suite)

Respecter les piétons, cela signifie pour un cycliste respecter les lois et les règlements : rouler sur les aménagements qui lui sont réservés, mettre pied à terre dans les rues piétonnes quand les circonstances l'exigent. En l'absence d'aménagement spécifique aux cyclistes, ceux-ci doivent emprunter la chaussée, rouler sur les trottoirs leur restant interdit.

Il faut des lois et des règlements, mais cela ne suffit pas pour vivre en société : la politesse, la courtoisie, le sens civique, l'égard pour les autres sont les ingrédients indispensables pour que cette vie se déroule dans des conditions harmonieuses.

Ce sont des idées similaires que développe Vincent Acker, le Président des "Droits du piéton" sous le titre "Piétons, cyclistes, usagers des transports en commun, unissez-vous!" dans l'édition d'octobre 2000 de "Liens", l'organe de son association.

« Il ne faut pas nous tromper de combat, écrit-il : l'origine et la raison d'être des "Droits du Piéton" est la mobilisation contre l'envahissement et les excès de l'automobile, avec la recherche de solutions alternatives pour le déplacement des personnes et des marchandises.

Du même côté du front, luttant avec nous, se trouvent des alliés objectifs, défenseurs des utilisateurs de la bicyclette, utilisateurs des transports en commun, où même d'autres moyens de déplacements, peut-être encore aujourd'hui en recherche d'identité (patineurs).

C'est pourquoi nous devons nous méfier de ceux qui cherchent à opposer les défenseurs des "Droits du Piéton" aux autres utilisateurs de la voie publique "sans voiture automobile particulière", ce sont là nos adversaires qui cherchent à nous diviser pour justifier le "tout automobile" ».

"Piétons 67" marche dans la même direction.

Raoul ESQUESNE

## L. C. V. R.

Encore un sigle, direz-vous. Il s'agit de celui de la Ligue Contre la Violence Routière, association nationale dont l'objectif est de lutter contre l'insécurité routière, de proposer des mesures dans ce sens et de défendre les victimes des accidents. Son objectif affiché est : "0 accident".

Cette association a également adressé à divers candidats aux élections municipales, dans le but qu'ils y adhèrent, une lettre accompagnée d'un document intitulé "Solutions possibles pour atteindre les objectifs de sécurité en ville et aux abords".

Ce document comprend entre autres 5 paragraphes intitulés :

- faire respecter les limites de vitesses et le devoir de laisser traverser les piétons
- instauration de zones 30
- protection des trottoirs contre le stationnement
- sécuriser la traversée des piétons
- améliorer la sécurité des enfants

*Trop long pour être reproduit intégralement ici, ce document peut vous être adressé sur simple demande auprès du secrétaire de l'association.*

## Promenade : le circuit Illgraff

Le club vosgien d'Illkirch Graffenstaden a balisé autour de cette ville un circuit d'une dizaine de kilomètres de promenade facile en terrain plat. On le rejoint par le tramway A à la station Campus Illkirch où se trouve un grand panneau d'orientation.

Après avoir franchi le canal du Rhône au Rhin par le pont Lixenbuhl, on descend sur l'ancien chemin de halage transformé en piste cyclable, où l'on trouve le balisage cercle rouge (9a). On longe le canal vers le sud, on passe à côté du complexe sportif Schweitzer et de l'usine Alcatel qui fabrique des téléphones portables.

Au bout de 20mn on arrive à l'écluse n°83 Waldhorn. Peu après notre sentier abandonne le canal et se faufile vers la droite entre une grande ballastière et le Fort Uhrich, qui se dissimule dans la verdure. On débouche bientôt sur la route du Fort Uhrich qu'il faut traverser prudemment avant de s'engager à gauche dans un chemin ombragé qui traverse le quartier du Cor de Chasse.

On arrive au carrefour de la route d'Eschau que l'on traverse et longe pendant une dizaine de mètres avant de s'engager à gauche dans la rue du Girlenhirsch. Elle nous conduit au Parc Friedel, agréable oasis de verdure. Des enclos abritent quelques pièces de gros gibier et des bancs incitent au repos. En sortant du parc, on traverse l'Ill par le pont du péage, puis on suit sur la rive gauche de la rivière une petite route ombragée qui longe le cours d'eau. A gauche, on entrevoit la chocolaterie Schaal et le centre nautique de la Hardt; sur la rive droite ce sont les vestiges de l'ancienne usine de la S.A.C.M. et les nouveaux bâtiments construits autour du centre culturel de l'Illiade.

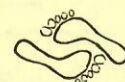
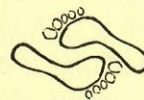
A hauteur de la rue du 23 novembre, le sentier « cercle rouge » retransverse la rivière et s'engage dans la rue de l'Ill, rivière que l'on retrouve à hauteur de l'île de la Niederbourg où de petits immeubles ont pris la place d'une autre friche industrielle. Après avoir longé la rive droite du cours d'eau, le sentier entre dans le parc du Centre de Traumatologie.

On en sort sur l'Allée Baumann puis on pénètre dans les rues bordées de jolies villas du quartier des Vergers. Notre itinéraire rejoint alors le canal du Rhône au Rhin qui nous ramène au pont Lixenbuhl.

Pour rentrer en ville, le Tram A nous attend soit à la station Lixenbuhl soit à la station Campus. Pendant la promenade on se trouve presque constamment à proximité d'un cours d'eau où il est possible d'observer selon la saison toutes sortes d'oiseaux sauvages.

Les marcheurs fatigués trouvent en cours de chemin des bancs pour se reposer. On croise diverses lignes d'autobus (2 - 7 - 62- 63 - 65 - 66) qui ramènent soit directement au centre ville soit vers une station de tramway.

Raoul ESQUESNE



## Réponses au questionnaire adressé aux candidats aux élections municipales

Ce questionnaire, établi conjointement par "Piétons 67" et le Comité d'Action Deux Roues (sauf pour Schiltigheim, Bischheim et Hoenheim pour lequel il a été établi par le collectif Trans-Nord) -et disponible au siège de l'association- comportait les rubriques :

- modération de la circulation
- la marche
- réseau cyclable
- modération de la vitesse et zones 30
- stationnement
- urbanisme
- démocratie participative
- divers

Seules quelques réponses nous sont parvenues dans un premier temps.  
Il s'agit des suivantes, avec indication des seuls éléments concernant les piétons :

### STRASBOURG

- **F. Keller** - faire respecter, en verbalisant si nécessaire, le Code de la route : interdiction pour les automobilistes de stationner sur les trottoirs
- traversée prudente des piétons sur les passages protégés
- revoir la conception de certaines pistes cyclables sur les trottoirs, pour une meilleure cohabitation entre piétons et cyclistes
- associer les associations de piétons au "comité technique deux roues"
- **C. Trautmann** extrait du document "contrat d'action municipale : une ville mobile"
- "le piéton est le roi de la ville" (31% de la population se rend à son travail à pied, soit 580 000 déplacements par jour)
- améliorer et faciliter les cheminements des piétons :
- ne plus tolérer la création de trottoirs de largeur inférieure à 1,80 m
- ne plus accepter les terrasses illégalement implantées
- sécuriser les zones piétonnes
- créer des petites zones piétonnes dans les coeurs de quartier
- lancer une expérience de "rue à jeux" (cour urbaine, avec vitesse limitée à 7 km/h) comme en Allemagne
- extension des zones 30 aux quartiers
- **J-Cl. Petitdemange** extrait du document "50 propositions pour Strasbourg"
- développer les zones 30 et la sécurisation des piétons
- créer un circuit de promenades dans les coulées vertes de la ville

### ILLKIRCH -GRAFFENSTADEN

- **J. Bigot** - faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite avec la poursuite des aménagements liés à la charte ville-handicap
- **Ph. Carbiener (I-G. Ecologie)**
- accorder moins de place à la voiture au profit des autres modes
- diffuser une nouvelle culture sur la place de la voiture en ville pour lutter contre le stationnement sauvage

- requalification du réseau secondaire en faveur des piétons et des cyclistes : création ou élargissement des trottoirs, mise en place de petits panneaux indicateurs,
- rendre l'espace dévolu à la marche à pied plus attrayant
- mise en place de panneaux itinéraires pour les trajets quotidiens et de marquage au sol qui donne la priorité aux piétons, afin d'avoir des itinéraires cohérents et attractifs
- généralisation des zones 30 à tous les quartiers
- expérimentation de "cours urbaines", là où cela est adapté

### SCHILTIGHEIM

- **A. Muller** - renforcement des cheminements piétonniers
- **C. Fiegel** - mise en place de zones 30 à proximité des écoles et des lieux publics, avec ralentisseurs et indicateurs de vitesse
- **J-M. Heydt** - aménagements sur les itinéraires des enfants se rendant à l'école
- **D. Maurer (S. Ecologie)** - explications et sensibilisation, puis sanctions, quant au stationnement illicite des voitures sur les trottoirs
- élargissement des trottoirs, coulées vertes et espaces
- création de zones 30, mise en place de ralentisseurs et élargissement des trottoirs avec barrières de protection à proximité des écoles
- développement des zones 30, surtout dans les quartiers d'habitation et dans certains secteurs commerçants, avec rétrécissement des voiries

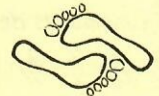
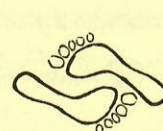
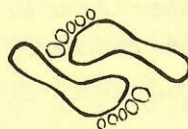
### HOENHEIM

- **A. Schneider** - amélioration de la sécurité des piétons et des personnes handicapées
- **Hoenheim Autrement** - délimiter les places de stationnement pour assurer la sécurité et faciliter les accès des piétons
- mettre en place dans les zones 30 des stationnements alternés en chicanes pour ralentir la circulation
- **Hoenheim Demain** - implantation de plots en métal aux angles de passages piétons
- reconsidération des espaces piétons avec des cheminements attractifs réservés aux seuls piétons, que pourront jouxter des zones déambulatoires pour les enfants en trottinettes, patins à roulettes et rollers
- généralisation des zones 30 dans la plupart des quartiers

### OBERNAI

- **Obernai pour tous** - privilégier le piéton sur la voiture
- piétonnisation du centre ville

Gilles HUGUET



## A propos de sécurité routière

Un Comité interministériel de sécurité routière s'est réuni le 25 octobre dernier à l'occasion de la semaine nationale de sécurité routière.

Les mesures qui y ont été décidées sont les suivantes :

- création d'un "Conseil national de sécurité routière" indépendant, comprenant entre autres des représentants d'associations. Il sera doté d'un comité scientifique et aura notamment pour missions de commander des études et des évaluations des actions menées et de formuler des propositions
- création d'une "attestation de première éducation à la route" pour les élèves en fin de cycle primaire
- mise au point des modalités permettant que, dès la rentrée de septembre 2001, les attestations scolaires de sécurité scolaire passées au collège soient prises en compte dans le permis de conduire
- incitation des lycéens, par l'intermédiaire des nouveaux "conseils de la vie lycéenne", à imaginer et engager des actions de sécurité routière, en particulier sur la vigilance des jeunes lors des sorties du samedi soir et du week-end
- recrutement de 230 inspecteurs du permis de conduire supplémentaires sur 3 ans
- poursuite du renforcement de l'efficacité des contrôles des forces de police et des sanctions, et de la dissuasion que ceux-ci exercent
- poursuite du renforcement des unités spécialisées de police et de gendarmerie en moyens matériels
- expérimentation dans 2 départements d'alternatives aux poursuites sous forme de "sanctions pédagogiques" :
- installation d'éthylotests anti-démarrage dans les véhicules pour les infractions liées à l'alcool
- installation d'enregistreurs de vitesse ("boîtes noires") pour les infractions liées à la vitesse
- poursuite de la suppression ou de la protection des obstacles latéraux (poteaux, arbres, ...) avec en particulier la mise en place de glissières mieux adaptées aux motocyclistes aux endroits les plus dangereux

On ne peut que regretter qu'aucune mesure n'ait été prise concernant les autres usagers de la route (et de la rue) les plus vulnérables, et en particulier ... les piétons.

Gilles HUGUET

### A noter sur vos agendas :

L'Assemblée Générale ordinaire de notre association se tiendra :

mercredi 4 avril 2001 à 20h00

à la Maison de la Famille,

7 rue Sédillot, 67000 STRASBOURG.

Une convocation est adressée par ailleurs à tous les membres de l'association à jour de leur cotisation.

## Nos activités depuis le mois de novembre

Participation le 16 novembre à une réunion de la commission "air et bruit - utilisation des modes de transports alternatifs" du S.P.P.P.I. (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles de l'agglomération de Strasbourg)

Envoi de cartes de vœux aux diverses personnalités (élus, fonctionnaires)

Contacts avec la municipalité de Strasbourg au sujet de deux situations inadmissibles pour les piétons à Neudorf : envahissement complet des trottoirs par des véhicules en stationnement interdit et sauvage :

- ↳ rue Mariano devant le multiplexe Ciné Cité
- ↳ chemin Fried

Envoi le 25 janvier, sous le double timbre de "Piétons 67" et du Comité d'actions deux roues (C.A.D.R.), aux principaux candidats aux élections municipales des principales villes du département, d'un questionnaire sur la politique des déplacements qu'ils envisagent de mener s'ils sont élus (suite à une demande des 4 associations ou fédérations nationales "Les droits du piéton", Fédération des usagers de la bicyclette (FUBICY), Fédération nationale des associations des usagers des transports (F.N.A.U.T.) et "la Rue de l'avenir" qui nous avaient envoyé un modèle de questionnaire que nous avons adapté.

Voir à ce sujet la synthèse des réponses dans l'article de la page 3.

Participation le 7 février à une réunion organisée par la Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E.) au sujet du trafic de la route du Rhin à Strasbourg Neudorf (suite à notre demande conjointe avec d'autres associations : C.A.D.R., A.S.T.U.S. et A.R.A.N. - Association des résidents et amis de Neudorf- d'interdiction des poids lourds sur cette voie)

Gilles HUGUET

### Bulletin d'adhésion à « Piétons 67 » 14 rue de la Schwanau - 67100 STRASBOURG

- souhaite adhérer à « Piétons 67 »
- souhaite être actif au sein de « Piétons 67 »

Cotisation :  70 F Individuelle  
 140 F Association

Ci-joint un chèque bancaire / postal ou espèces

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

N° et Rue : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Piétons 67 Infos - Bulletin édité par Piétons 67

Adresse : Maison de l'A.R.A.N. - 14 rue de la Schwanau - 67100 STRASBOURG

Tél / Fax : 03 88 25 04 11